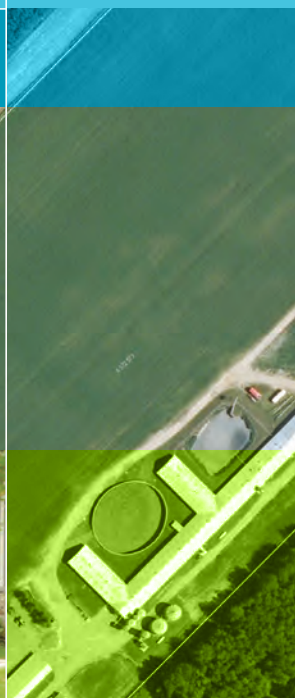
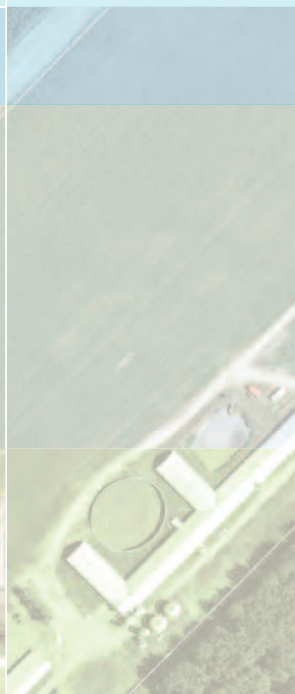
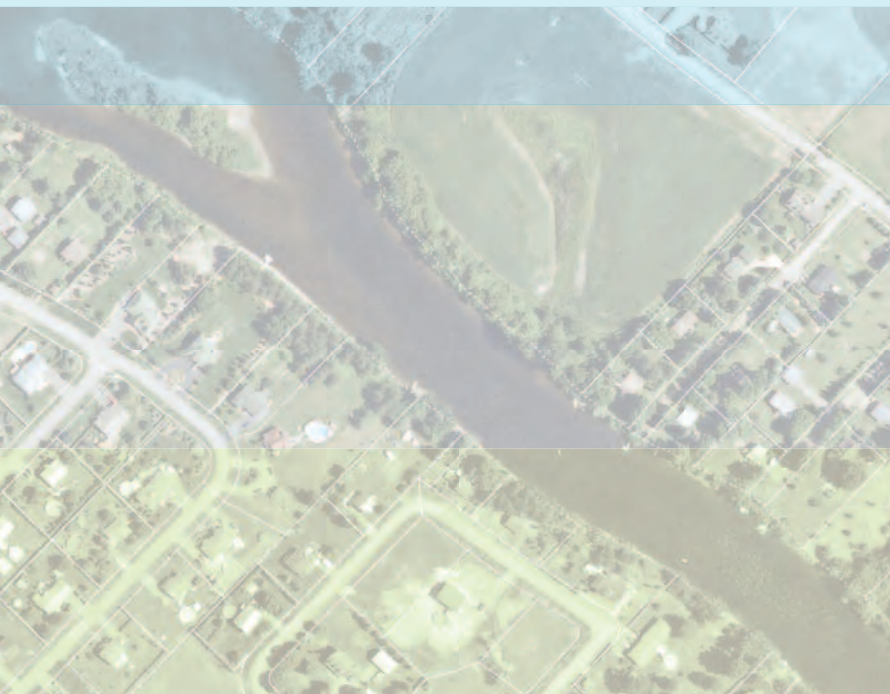


Rapport 2011//2012



FONCIER QUÉBEC
POUR VOUS AIDER À
PROTÉGER VOS DROITS

Rapport 2011//2012



FONCIER QUÉBEC
POUR VOUS AIDER À
PROTÉGER VOS DROITS

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Dépôt légal 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN (imprimé) : 978-2-550-65289-2
ISBN (pdf) : 978-2-550-65290-8
ISSN 1920-5708 (imprimé)
ISSN 1916-0399 (en ligne)





FIABILITÉ DES DONNÉES

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le Rapport 2011-2012 de Foncier Québec relèvent de la responsabilité de la sous-ministre associée et des membres de la direction en poste au 31 mars 2012.

À notre avis, les renseignements présentés donnent une image fidèle de la raison d'être de Foncier Québec, de ses domaines d'activité, de ses produits et services, de ses clients, de son personnel, de la structure de son organisation, de l'utilisation de ses ressources et des résultats obtenus.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Louise Ouellet

Sous-ministre associée

Julien Arsenault

Directeur général de l'arpentage et du cadastre

Line Drouin

Directrice générale du Registre foncier
Officier de la publicité foncière

Isabelle Godbout

Directrice de l'intégration et de l'innovation
Directrice de la gestion du Fonds d'information foncière, par intérim

Marc Lainé

Directeur général de la clientèle et
des technologies d'affaires

// Avant-propos

Foncier Québec présente son rapport d'activités 2011-2012. Ce rapport constitue son principal instrument de reddition de comptes publique et témoigne de sa volonté de transparence et de celle de l'administration gouvernementale québécoise.

Étant un secteur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Foncier Québec contribue directement à la réalisation de certains engagements du Plan stratégique de ce dernier. Le cœur du rapport présente le bilan des résultats associés à ces engagements ainsi que ceux découlant du Plan d'action 2011-2012 de Foncier Québec. Outre ces résultats et quelques faits saillants, un chapitre y traite spécialement du *Programme de réforme du cadastre québécois*¹ amorcé en 1992 et devant se terminer en 2021.

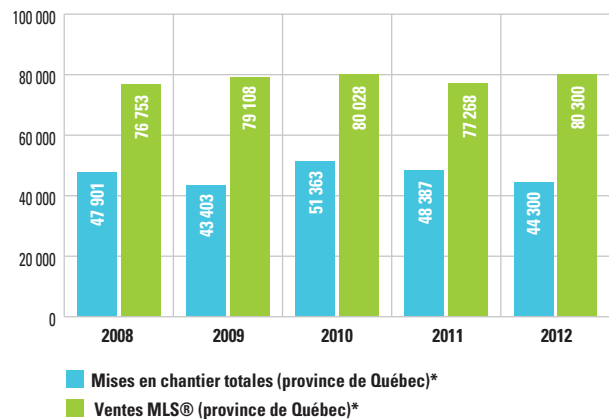
Sur le plan des résultats, Foncier Québec a, dans la majorité des cas, atteint ses objectifs, et les a même dépassés dans certaines situations. Les efforts constants et le travail assidu du personnel ont permis d'assurer l'accessibilité, le maintien et le développement de l'*infrastructure de l'information foncière* soutenant, entre autres, les transactions immobilières et la gestion du territoire public de même que la diffusion de l'*information foncière* et géographique sur le territoire.

Depuis quelques années, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle et de faire face aux réductions de personnel, Foncier Québec déploie beaucoup d'efforts pour améliorer ses façons de faire. Plusieurs projets d'amélioration, qui se traduisent souvent par un enrichissement de la prestation électronique de services, ont été poursuivis et menés à terme au cours de l'exercice.

Au cours de l'année, en plus d'assurer le maintien et la mise à jour de l'infrastructure de l'information foncière, des équipes ont travaillé activement à l'avancement de projets majeurs. Le Service en ligne de *réquisition d'inscription* (SLRI) a franchi l'étape de réalisation du projet pilote avec succès, alors que la numérisation des archives foncières et que le projet « Cadastre 100 % numérique » ont été complétés. Ces réalisations simplifient les processus de travail et permettent d'accroître la productivité du personnel et l'autonomie des clientèles, en plus de faciliter l'accessibilité et la circulation de l'information foncière.

Sur le plan de la gestion, mentionnons l'arrivée de M^e Line Drouin comme *Officier de la publicité foncière* du Québec et nouvelle directrice générale du Registre foncier.

En somme, l'année 2011-2012 a été marquée par l'avancement et l'accomplissement d'importants projets ainsi que par l'atteinte des objectifs fixés. Il apparaît également opportun de souligner la performance du marché immobilier, car il a une incidence sur les activités et les revenus du secteur. Au cours de la dernière année, le marché immobilier s'est bien comporté, ce qui a permis à Foncier Québec de présenter de bons résultats financiers.



* Source: Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspective du marché de l'habitation*, 2^e trimestre 2012 (<http://www.cmhc-schl.gc.ca>).

// Table des matières



Déclaration de la direction.....	3
Avant-propos.....	4
1 Les faits saillants.....	6
Fonds d'information sur le territoire	6
Service en ligne de réquisition d'inscription.....	6
Numérisation des archives foncières	6
« Cadastre 100 % numérique »	6
Adresses Québec.....	7
Mise en place d'une solution de gestion électronique des documents.....	7
2 Les mandats de Foncier Québec.....	8
Le maintien et le développement de l'infrastructure de l'information foncière québécoise.....	8
La diffusion de l'information géographique	10
3 L'infrastructure de l'information foncière et son rôle clé dans la société ...	11
4 Une clientèle diversifiée	13
5 Des produits et services spécialisés, accessibles en ligne	14
6 La présentation des résultats.....	15
Plan stratégique 2008-2011 du Ministère : résultats pour l'année 2011-2012.....	15
Plan d'action 2011-2012 de Foncier Québec.....	18
Résultats concernant le service à la clientèle et quelques statistiques d'achalandage	22
7 La gestion du personnel et des ressources	24
Le personnel.....	24
Les ressources financières	25
Les ressources informationnelles	25
8 La gouvernance.....	26
9 Le programme de réforme du cadastre québécois	27
Autofinancement du Programme	27
Rénovation cadastrale	27
Mise à jour du cadastre.....	28
Annexe I: Glossaire.....	29
Annexe II: Organigramme	32



FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Le Fonds d'information sur le territoire a été institué le 1^{er} juillet 2011 et regroupe les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique. Il est affecté au financement des activités d'*arpentage*, du cadastre et du Registre foncier de même que des produits et services qui en résultent. Il couvre également les activités inhérentes aux services de diffusion de l'information géographique de Géoboutique Québec.

SERVICE EN LIGNE DE RÉQUISITION D'INSCRIPTION

Le Service en ligne de réquisition d'inscription offre à la clientèle une interface conviviale qui permet de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du site Web Registre foncier du Québec en ligne. L'implantation de cette solution permettra de diminuer les délais d'inscription pour la grande majorité des documents ainsi que les visites dans les *bureaux de la publicité des droits*. Un projet pilote convaincant a été mené à l'automne 2011, et une première partie de la solution informatique a été implantée en janvier 2012. Cependant, l'implantation sera finale lorsque les modifications légales et réglementaires seront adoptées et que l'utilisation du SLRI sera rendue obligatoire.

NUMÉRISATION DES ARCHIVES FONCIÈRES

Foncier Québec a mené à terme ses travaux de numérisation massive des archives foncières. Ce projet a permis de faciliter la consultation en ligne de ces documents par la clientèle. De plus, la numérisation les préserve d'une perte éventuelle ou d'une détérioration partielle ou totale. Enfin, ces travaux appuient les efforts associés à la mise en place des services en ligne et contribuent aux gains d'efficacité obtenus par l'organisation. En 2011-2012, la numérisation des documents des archives d'arpentage et des archives cadastrales a été complétée. Quant aux documents du Registre foncier, la majorité était déjà accessible en ligne.

« CADASTRE 100 % NUMÉRIQUE »

Le projet « Cadastre 100 % numérique » a été complété au cours de l'exercice. Ainsi, tout plan servant à la mise à jour du cadastre est désormais uniquement présenté sur support électronique. Ce projet a, d'une part, permis d'éliminer complètement le format papier. D'autre part, il a accru l'accessibilité en ligne de l'information foncière et facilité la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants. La clientèle de Foncier Québec n'a plus besoin de se rendre dans les bureaux de la publicité des droits, car elle peut consulter en ligne l'ensemble des documents cadastraux. L'élimination du papier et l'adoption du format électronique pour les échanges avec la clientèle externe ont par ailleurs contribué à réduire les efforts de traitement et à faire face aux réductions de personnel.



ALAIN GRÉGOIRE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT CADASTRAL

Après plus de trois années de participation au sein de l'équipe de conception du Cadastre 100 % numérique, l'année 2011 a finalement vu naître ce projet ! Cette réalisation marquera sans doute l'histoire du cadastre québécois. Faire partie de cette équipe aura été un privilège et une expérience unique.



ADRESSES QUÉBEC

Le Ministère, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a amorcé à l'automne 2011, par l'entremise de Géoboutique Québec, la diffusion de la *géobase* Adresses Québec. Cette géobase est une assise commune gouvernementale pour la localisation et l'information relatives au réseau routier et aux adresses municipales pour tout le territoire habité du Québec. Sa diffusion offre notamment aux entreprises privées une géobase de qualité pour le développement économique des marchés associés à la *géolocalisation* et aux ministères et organismes publics d'optimiser les services aux citoyens.

MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Foncier Québec a implanté en 2011-2012 un service commun de gestion électronique des documents permettant de centraliser le dépôt et d'offrir des outils de recherche, d'indexation et d'archivage des documents de mission terminés et officiels, tout en laissant à chaque secteur d'activité la responsabilité de la gestion documentaire. Cette initiative s'inscrit dans les mesures de mise en commun recherchées pour améliorer l'efficacité de la gestion des technologies.

JOHANNE LANDRY, TECHNICIENNE EN DROIT, CENTRE D'OPÉRATIONS DE QUÉBEC

Cette année, j'ai eu la chance de participer au projet Service en ligne de réquisition d'inscription. Autant pendant la phase pilote que lors des présentations dans les différents districts, j'ai pu constater que mes collègues sont dévoués à leur travail et intègres.

Pour moi, c'est un privilège de travailler pour une organisation ayant une vision d'affaires responsable et soucieuse de ses employés et de la population.



2 // Les mandats de Foncier Québec

Au nom du gouvernement du Québec, les principaux mandats de Foncier Québec sont d'assurer :

- le maintien et le développement de l'infrastructure de l'information foncière québécoise, qui contribue à la protection des droits *fonciers* des citoyens, des entreprises et de l'État;
- la diffusion de l'information géographique.

LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION FONCIÈRE QUÉBÉCOISE

Le système de publicité foncière, pour les propriétaires privés, est constitué du Registre foncier, lequel s'appuie sur le *cadastre*. Pour le territoire public, plusieurs ministères et organismes émettent des droits et *contraintes*. Le Registre du domaine de l'État permet d'accéder rapidement à cette dernière information.

LE REGISTRE FONCIER

Le Registre foncier est composé des livres fonciers, qui constituent le support juridique du système de publicité foncière. Ces livres permettent d'inscrire, de rendre publics et de conserver les actes où sont consignés notamment les droits affectant les immeubles situés au Québec. Ces droits découlent principalement, mais non limitativement, des actes de transfert de propriété, des hypothèques et des servitudes qui sont associés à chaque immeuble dans le Registre. En plus de rendre ces droits

opposables aux tiers, l'inscription d'actes au Registre foncier permet de leur attribuer un rang entre eux.

Le Registre foncier comprend, entre autres, l'Index des immeubles où sont répertoriés les droits publiés à propos d'un immeuble, le Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État qui publicise essentiellement des droits miniers réels et immobiliers, de même que le Registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré.

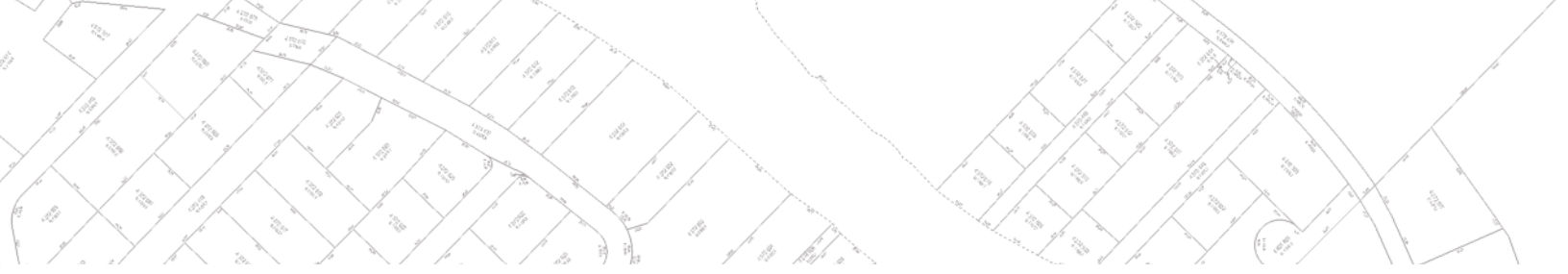
L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE DU QUÉBEC

L'Officier de la publicité foncière du Québec est un officier public qui agit sous serment et qui est chargé de la tenue du Registre foncier ainsi que de la garde du Bureau de la publicité foncière² et des bureaux de la publicité des droits établis pour les 73 circonscriptions foncières³. Il est nommé conjointement par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministre de la Justice. Il exerce ses responsabilités sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour le volet administratif et du ministre de la Justice du Québec pour le volet juridique.



ÉRIC BÉLANGER, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mon engagement à titre de responsable dans la gestion du projet d'arpentage d'une partie de la frontière Québec-Ontario a été une grande source de motivation cette année. Il s'agit d'un projet très stimulant sur le plan personnel et, somme toute, d'une grande importance pour le Québec !



SAVIEZ-VOUS QUE...

L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE DU QUÉBEC ET SES RÔLES

Parmi les rôles et responsabilités⁴ que la Loi attribue à l'Officier de la publicité foncière, mentionnons trois fonctions importantes, soit l'inscription, la conservation et la diffusion.

- En matière d'inscription, l'Officier est responsable de l'application des règles de publicité foncière⁵. À cet effet, il procède à l'analyse des documents présentés pour inscription. Il doit notamment déterminer les droits soumis ou admis à la publicité et s'assurer que la réquisition contient les mentions prescrites par le Code civil du Québec ainsi que par différentes lois ou différents règlements. Le pouvoir de l'Officier est de nature formelle, ce dernier n'ayant pas pour mandat de contrôler la validité du droit, car cette responsabilité appartient à l'examineur de titres. Une fois la réquisition acceptée, l'Officier procède aux inscriptions proprement dites dans les différents registres, et ce, afin de rendre publics et opposables les droits visés par ladite réquisition.
- L'Officier est également chargé de conserver les documents transmis à des fins de publicité. Il ne peut se départir des registres et des documents. Ce devoir de conservation est assorti d'une obligation de préserver les inscriptions contre toute altération. Cependant, le législateur permet à l'Officier de corriger ses erreurs. Ce pouvoir est nécessaire afin d'assurer l'exactitude des registres.
- Un autre mandat confié à l'Officier est d'assurer la diffusion de l'information foncière. L'Officier doit ainsi rendre publics et accessibles les registres et autres documents prévus par la loi. Cette diffusion s'exerce selon les modalités stipulées entre autres par le Règlement sur la publicité foncière. Cette obligation de diffusion est cependant encadrée par l'article 3018 du Code civil, qui interdit notamment les recherches nominatives, sauf les exceptions prévues. Dans un contexte d'informatisation, cette disposition vise à assurer le respect de la vie privée.

Enfin, il est à noter que l'Officier assure la tenue de plusieurs registres⁶ qui couvrent l'ensemble du territoire québécois, tant du domaine public que du territoire privé.

4. Pour une description détaillée des devoirs et fonctions de l'Officier et des officiers de la publicité des droits, voir les articles 3006.1 à 3021 du Code civil du Québec.

5. Articles 2981, 3008 et 3010 du Code civil du Québec.

6. Articles 2972 et suivants du Code civil du Québec.

LE CADASTRE

Le plan cadastral est le support matériel du livre foncier, et donc du système de publicité foncière. Tout immeuble y est désigné par un numéro et représenté graphiquement. On y indique ses mesures, sa contenance, ses limites, et on le situe par rapport aux autres immeubles qui l'entourent.

Le plan cadastral représente l'assise sur laquelle s'exercent les droits réels immobiliers. Il sert de base à la publicité des droits et est présumé exact. Le cadastre indique les limites d'une propriété, il ne les détermine pas.

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE PROGRAMME DE RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

Depuis 1992, un projet vise à doter le Québec d'un cadastre complet, fiable et entièrement informatisé: le Programme de réforme du cadastre québécois. Foncier Québec est responsable de la réalisation de ce projet. D'ici la fin des travaux, environ 3,8 millions de lots répartis sur le territoire du Québec seront rénovés. Au 31 mars 2012, la réforme était complétée pour 71,2% des lots. En milieu urbain, plus de 90% des lots étaient rénovés. Le reste de la réforme, qui couvre essentiellement quelque 1,2 million de lots situés principalement hors des zones urbanisées, devrait être réalisé d'ici 2021. Aujourd'hui, la majorité des transactions immobilières se font en territoire rénové.

L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Foncier Québec assume les fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles et de la Faune relativement à son titre d'arpenteur général du Québec, lesquelles fonctions consistent notamment à effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec ainsi qu'à décrire les territoires administratifs (municipalités, municipalités régionales de comté [MRC], etc.) et les territoires à statut juridique particulier (parcs nationaux, territoires fauniques, etc.). L'arpenteur général du Québec a également la responsabilité de tenir à jour le Registre du domaine de l'État.



LE GREFFE DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le Greffe de l'arpenteur général du Québec conserve l'ensemble des documents produits par les arpenteurs-géomètres qui effectuent des travaux d'arpentage sur les terres du domaine de l'État sous l'autorité de l'arpenteur général du Québec. Ainsi, les plans, carnets d'arpentage, rapports et procès-verbaux sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

LE REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Le Registre du domaine de l'État permet de consigner, de conserver et de rendre publique l'information relative à la *tenure*, aux droits octroyés ou consentis par l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux et aux contraintes imposées par l'État. Actuellement, plus de 300 000 droits et contraintes touchent le *territoire public* du Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Toute l'activité économique et sociale du Québec, autant en territoire privé que public, ne peut exister sans des institutions solides qui inspirent confiance à la population. Foncier Québec est l'une de ces institutions. Il regroupe trois entités présentes dans le paysage québécois depuis fort longtemps qui permettent d'assurer le développement harmonieux du Québec.

Quelques faits :

- Le premier arpenteur général du Québec fut Samuel Holland, nommé en 1764 sous le régime anglais.
- Le Registre foncier fut instauré pour tout le territoire québécois en 1841, alors que l'enregistrement fut généralisé à l'ensemble des districts judiciaires du Bas-Canada⁷.
- La création du cadastre officiel, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a eu lieu en 1860 par la sanction de l'Acte 23, Victoria, c. 59.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Depuis le 1^{er} juillet 2011, Foncier Québec, par l'entremise de Géoboutique Québec, assure la diffusion de l'information géographique. La responsabilité de Géoboutique Québec consiste à :

- fournir des services d'information géographique utiles à ses clientèles publiques et privées dans le domaine de la connaissance, de l'aménagement, de la mise en valeur et de la protection du territoire québécois et de ses ressources.

Depuis octobre 2011, Géoboutique Québec assure également la diffusion des produits et services d'Adresses Québec, une géobase officielle de localisation des adresses municipales mise sur pied dans le contexte d'un partenariat de production comprenant le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère des Transports (MTQ) et le Directeur général des élections (DGE). Géoboutique Québec s'est également vu confier par les producteurs la diffusion de la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec, des produits d'information forestière, etc.

7. En 1841, l'enregistrement fut généralisé à l'ensemble des districts judiciaires du Bas-Canada : Ordonnance pour prescrire et régler l'enregistrement des Titres aux Terres, Tenements et Héritages, Biens Réels ou Immobiliers, et des Charges et Hypothèques sur iceux; et pour le changement et l'amélioration, sous certains rapports, de la Loi relativement à l'Aliénation et l'Hypothécatation des Biens Réels, et des Droits et Intérêts acquis en iceux, O.B.-C. 1841, 4 Victoria, c. 30.

3 // L'infrastructure de l'information foncière et son rôle clé dans la société

Depuis toujours, l'existence de l'être humain est étroitement liée au territoire, fournisseur de toutes les ressources dont nous avons besoin : toit, nourriture, énergie, minéraux, etc. Le Québec, avec 1,7 million de kilomètres carrés, bénéficie d'un immense territoire. Une partie de ce territoire, soit 8 %, est privée et découpée en 4 millions de lots. Elle représente le principal milieu de vie des citoyens. Le reste du territoire est du domaine public et appartient à l'État. Ces terres publiques, qui occupent 92 % du territoire québécois, constituent un patrimoine collectif et un bassin de ressources naturelles qui contribuent au développement socioéconomique du Québec.

L'occupation harmonieuse du territoire s'appuie, entre autres, sur la présence d'un encadrement légal solide entourant le *droit de propriété* et d'une infrastructure de l'information foncière fiable. Cette infrastructure permet de rendre disponible et de faire circuler l'information sur les propriétés et sur l'occupation du territoire public. La confiance qu'elle permet de créer appuie aussi bien le développement économique durable que la prise en compte des intérêts des citoyens et de la société.

UNE PIÈCE MAÎTRESSE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE FONCIER

- La présence d'un cadre juridique clair et respecté, combinée à la qualité de l'information foncière et de sa publicité, a une incidence favorable directe sur la vie des citoyens. En moyenne, la propriété représente près des trois quarts de l'avoir⁸ de ces derniers. Pour chaque famille, jouir paisiblement de sa résidence fait partie des priorités, et cette propriété est au centre de son développement économique et social.

MARTIN DEMERS, ÉCONOMISTE, SERVICE DE LA PLANIFICATION

La nature diversifiée de mon emploi et l'esprit collaboratif du personnel de Foncier Québec ont été salutaires pour ma motivation professionnelle.



UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'infrastructure de l'information foncière offre le cadre sécuritaire nécessaire pour permettre aux citoyens d'utiliser leur actif afin d'emprunter et aux entrepreneurs d'investir. Pour l'ensemble du territoire, cette contribution représente :
 - 4 millions de propriétés (2010)
 - 884 G\$: valeur des propriétés selon les évaluations foncières (2012)
 - 247 918 transferts de propriété (2011)
 - 235,3 G\$ de prêts hypothécaires (2011)
- Elle contribue également au bon fonctionnement de l'industrie de la construction et au développement économique des ressources naturelles :
 - 51,8 G\$ en valeur ajoutée par l'industrie de la construction (2011)
 - 24,8 G\$ en valeur de production associée au développement économique des ressources naturelles (2011)

Au Québec, le système de la publicité foncière permet aux transactions immobilières de se dérouler en toute confiance et avec efficacité.

8. Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, Ottawa, Statistique Canada, 2005.



UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les droits accordés et contraintes imposées en territoire public, inscrits au Registre du domaine de l'État, constituent un outil favorisant une gestion durable du territoire. Parmi les renseignements colligés, on trouve des droits forestiers, miniers, énergétiques et fauniques de même que de l'information sur des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques, des habitats fauniques, etc.
- Différents droits ou restrictions pouvant toucher la préservation du territoire sont inscrits au Registre foncier, comme des avis de contamination ou de décontamination, des ententes sur la conservation de la nature ou des déclarations de plans de gestion de forêts.
- Le cadastre, par son utilisation polyvalente, permet également de contribuer au développement durable. Le morcellement du territoire du Québec qu'il représente est utilisé par plusieurs ministères et organismes ainsi que par les municipalités et les MRC aux fins d'aménagement et d'utilisation harmonieuse du territoire dans une perspective de développement durable.

UNE CONTRIBUTION ÉLARGIE

- Plusieurs ministères et organismes, les municipalités ainsi que des entreprises privées utilisent les données foncières dans la réalisation de leurs activités.
- L'information foncière est désignée comme source d'information dans la Loi sur la fiscalité municipale. Foncier Québec doit fournir aux municipalités l'information nécessaire à la mise à jour de leur rôle d'évaluation foncière. L'information foncière facilite également la mise en pratique de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en ce qui a trait, entre autres, aux règlements de zonage et de lotissement.
- Plus de 70 lois font actuellement référence au Registre foncier et celui-ci permet d'inscrire 225 natures juridiques.



SYLVIE LAINEZ, TECHNICIENNE EN ARTS APPLIQUÉS ET GRAPHIQUES, GÉOBOUTIQUE QUÉBEC

Cela fait déjà plus de 20 ans que je travaille au service à la clientèle de Géoboutique Québec. J'ai eu la chance de voir évoluer le monde de la géomatique et de côtoyer une clientèle spécialisée dans ce domaine. L'acquisition constante de nouvelles connaissances et la diversité des demandes rendent ce travail vraiment stimulant et enrichissant.

4 // Une clientèle diversifiée

- Les notaires, les avocats et les arpenteurs-géomètres constituent la principale clientèle de Foncier Québec. Ces professionnels agissent comme mandataires des citoyens propriétaires ou des entreprises.
- Plusieurs ministères et organismes, les municipalités ainsi que des entreprises privées utilisent les données foncières tant pour géolocaliser de l'information sur les biens et services et les propriétés qu'aux fins de taxation ou de création de produits et services à valeur ajoutée.
- Les évaluateurs agréés, les courtiers immobiliers, les institutions financières, les établissements d'enseignement collégial et universitaire, les chercheurs, les historiens ainsi que les citoyens (particulièrement les propriétaires fonciers), lorsqu'ils cherchent de l'information sur une propriété ou dans le cadre de recherches, font également partie de la clientèle de Foncier Québec.
- Depuis quelques années, de nouvelles clientèles se sont ajoutées en raison notamment de l'utilisation polyvalente qui peut être faite du Plan du cadastre du Québec. Ainsi, des compagnies de services publics et de télécommunication, des agences forestières, d'agroenvironnement et de transport, des entreprises minières et gazières et des organismes de conservation, figurent maintenant parmi les clients de Foncier Québec. Par conséquent, les demandes d'obtention de données du cadastre du Québec sont en croissance.

RABIH SALIBA, RESPONSABLE DU SOUTIEN AUX OPÉRATIONS INTERNES DE QUÉBEC

Après quatre ans au sein de l'équipe du Soutien aux opérations internes (SOI) à Montréal, je me suis joint cette année au nouveau SOI de Québec. Une équipe motivée et prête à relever de nouveaux défis m'y attendait.



5 // Des produits et services spécialisés, accessibles en ligne

Foncier Québec offre des produits et des services spécialisés, dont la majorité est tarifée, liés au cadastre et à l'arpentage des terres publiques ainsi qu'à l'inscription et à la consultation des droits fonciers.

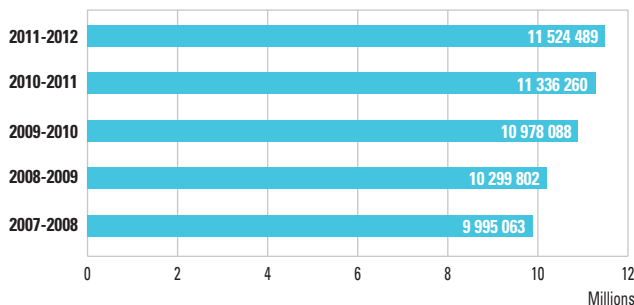
Ces produits et services sont offerts sur le Web, par courriel, par téléphone et par la poste. Toutefois, la grande majorité des clients utilise les services accessibles en ligne. Ils peuvent ainsi consulter et commander des documents ou des produits numériques à distance, ou encore, transmettre ou inscrire des documents par voie électronique aux registres publics de Foncier Québec. Les données ci-dessous démontrent l'utilisation grandissante des services en ligne :

Le Registre foncier du Québec en ligne

(www.registrefoncier.gouv.qc.ca)

Consultation, commande et inscription des documents relatifs aux transactions immobilières d'une *propriété foncière*.

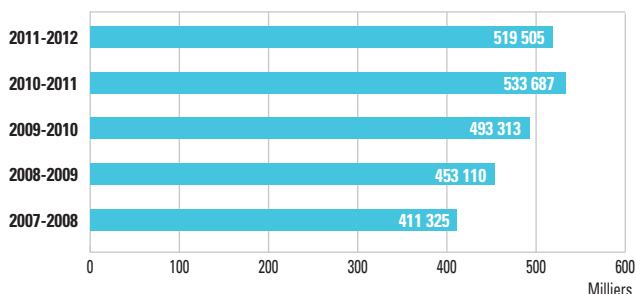
NOMBRE DE DOCUMENTS CONSULTÉS OU COMMANDÉS AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC EN LIGNE (www.registrefoncier.gouv.qc.ca)



SONIA SIMARD, COORDONNATRICE DES SERVICES SPÉCIALISÉS AU DÉVELOPPEMENT, DIRECTION DES SYSTÈMES

Après deux ans au sein de la Direction des systèmes de Foncier Québec, je suis toujours impressionnée de voir à quel point les gens sont dévoués et disponibles. Ils ont procédé à de grandes réalisations dans les dernières années. Je fais partie d'une équipe formidable, avec un bel esprit de collaboration. C'est très motivant de venir travailler le matin.

NOMBRE DE RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION TRANSMISES EN LIGNE

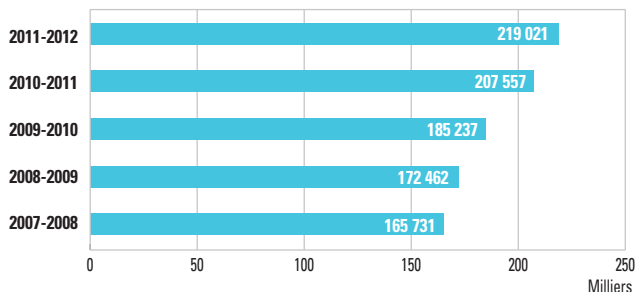


Infolot

(infolot.mrnf.gouv.qc.ca)

Consultation des données officielles du Plan du cadastre du Québec⁹, tant descriptives que graphiques, pour les territoires où la réforme du cadastre est complétée.

INFOLOT – NOMBRE DE SESSIONS DE CONSULTATION



6

// La présentation des résultats

Ce chapitre présente les résultats concernant les engagements de Foncier Québec énoncés dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune¹⁰ ainsi que les résultats du Plan d'action de Foncier Québec pour l'année financière 2011-2012. Notons que les actions

prévues dans ce plan sont liées aux objectifs stratégiques du Ministère.

La dernière section montre les résultats du service à la clientèle et quelques statistiques d'achalandage.

PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE : RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2011-2012

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	D'ici à 2011, rénovation de 68% des lots (2008-2009: 60%; 2009-2010: 64% et 2010-2011: 68%)	71,2%

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois, dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du *morcellement foncier* du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la *rénovation cadastrale*. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, par une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et par des données informatisées continuellement à jour. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover. En 2011-2012, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 150 707 lots, ce qui porte ainsi à 71,2% le pourcentage cumulatif de lots rénovés (un peu plus de 2,7 millions de lots).

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage d'enregistrement au Registre du domaine de l'État des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	100%	99,7% ¹¹

En vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., chapitre M-25.2), le ministre, en sa qualité d'arpenteur général du Québec, constitue et tient à jour le Registre du domaine de l'État (RDE). C'est dans ce registre que sont inscrits tous les actes visés par la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., chapitre T-8.1). Dans la mesure de leur disponibilité, ce registre contient aussi des renseignements sur le caractère privé ou public des terres, le nom du ministère ou de l'organisme public qui détient l'autorité sur elles, leur situation géographique et la représentation géométrique du morcellement du territoire. Ce registre public permet à l'État de contribuer à assurer l'intégrité du territoire public et la cohérence des actions à l'égard du domaine de l'État.

Un ministre ou un organisme public désigné par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune doit, sans délai, inscrire au registre tout acte ainsi que la situation géographique et la représentation géométrique de la terre visée par cet acte conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec. Au 31 mars 2012, 99,7% des actes étaient enregistrés.

10. mrfn.gouv.qc.ca/ministere/plan.

11. Ce résultat ne comprend pas les zones agricoles situées sur les terres du domaine de l'État.



S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

INDICATEUR

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTAT

98,3%

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les *actes au long*, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription calculé sur la base des jours ouvrables représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la *réquisition d'inscription* et celui où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Comme le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2011-2012, 660 531 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 98,3% des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100% est difficilement atteignable en raison de différents facteurs qui s'avèrent difficiles à contrôler. La forte demande à certaines périodes de l'année, qui dépasse la capacité de travail, et des problèmes de ralentissement du système informatique survenus occasionnellement ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

INDICATEUR

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici 2012, amélioration de 20%

RÉSULTAT

Aucune amélioration

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale faite par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire. Le Ministère valide sa conformité au regard des instructions et l'officialise aux fins de publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale calculé sur la base des jours ouvrables représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et la date d'officialisation du plan cadastral. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2011, soit 25 jours ouvrables.

Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 a été de 39,6 jours ouvrables. L'écart par rapport à la cible est attribuable aux travaux réalisés dans le cadre de l'implantation du projet « Cadastre 100% numérique ». En 2008-2009, avant la mise en place du projet, la cible était atteinte avec un délai moyen de 19,2 jours. Le projet « Cadastre 100% numérique » a occupé le personnel de façon importante et il a généré un nombre anormalement élevé de dossiers avant son instauration officielle. De plus, les requêtes ont été traitées selon l'ancien et le nouveau mode pendant la période de rodage, soit lors des six mois suivant la date de l'implantation du projet.

Les gains d'efficacité constatés à ce jour, grâce à ce projet qui vient de se terminer, permettront d'améliorer les délais de traitement de façon progressive. De fait, la situation s'améliore continuellement. En mars 2012, le délai moyen a été de 29 jours ouvrables.



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	D'ici 2012, amélioration de 25 %	22,9%

L'intégrité du cadastre est assurée, entre autres, par l'apport des modifications requises aux données cadastrales officielles. Les demandes à cet effet proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre calculé sur la base des jours civils représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la demande et la date de fermeture du dossier. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2011, soit 271 jours civils (délai de référence).

Le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 a été de 208,8 jours, ce qui représente une amélioration de 22,9% par rapport au délai de référence. Le délai moyen de traitement observé en 2010-2011 était de 180 jours. Cette différence est attribuable aux efforts faits afin d'assurer la réalisation de projets prioritaires ainsi qu'à l'augmentation du délai de traitement des requêtes d'opération cadastrale constatée en 2011-2012. En mars 2012, le délai moyen s'établissait à 157,2 jours.

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et à la mise à jour du cadastre	Atteinte en 2010-2011 (D'ici à 2011, mise en œuvre d'un minimum de 15 mesures)	21 mesures mises en œuvre

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et évoluent encore. Le Ministère doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent indépendants de sa volonté dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des prestataires de services en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire, dans la continuité des actions passées pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

En juin 2007, le Ministère déposait le rapport *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* présentant le fruit de ses réflexions. Parmi les 39 mesures retenues de ce plan, un minimum de 15 devaient être instaurées avant le 31 mars 2011. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère avait atteint la cible fixée, avec la mise en œuvre de 17 mesures.

Durant l'année 2011-2012, le Ministère a complété la mise en œuvre de 4 mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre, ce qui porte à 21 le nombre de mesures instaurées.

PLAN D'ACTION 2011-2012 DE FONCIER QUÉBEC

Poursuivre la rénovation cadastrale dans le but de terminer le projet en 2021

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage cumulatif des lots attribués	83,2%	83,7%

Foncier Québec fait appel aux firmes d'arpenteurs-géomètres du secteur privé pour effectuer les travaux de rénovation du cadastre québécois en leur attribuant des contrats par appels d'offres publics. Afin d'achever la rénovation cadastrale en 2020-2021, Foncier Québec avait pour objectif en 2011-2012 d'octroyer des contrats de façon à atteindre un nombre total de lots attribués à 83,2%.

Pour ce même exercice financier, Foncier Québec a attribué 137 247 lots. Depuis le début de la réforme, ce sont 3 188 540 lots qui ont été attribués, soit 83,7% de l'ensemble des lots. La cible est donc dépassée.

ANNÉE FINANCIÈRE	LOTS ATTRIBUÉS	LOTS ATTRIBUÉS CUMULÉS	POURCENTAGE CUMULATIF DES LOTS ATTRIBUÉS
2009-2010	138 171	2 920 424	76,6%
2010-2011	130 869	3 051 293	80,0%
2011-2012	137 247	3 188 540	83,7%

Tenir et mettre à jour le plan cadastral

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage des requêtes d'opérations cadastrales courantes officialisées	100%	101,6%

En 2011-2012, Foncier Québec a reçu 15 554 requêtes d'opérations cadastrales et en a traité 101,6%, soit 15 796 requêtes.

Assurer l'intégrité du plan cadastral

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage des dossiers d'intégrité traités	100%	108,6%

Pour l'exercice financier 2011-2012, Foncier Québec a reçu 1 578 dossiers et en a fermé 1 713, soit 135 de plus que le nombre reçu. Ainsi, Foncier Québec a diminué le nombre de dossiers en attente.

ANNÉE FINANCIÈRE	DEMANDES REÇUES	DEMANDES FERMÉES	DEMANDES ACTIVES
2009-2010	1 679	1 573	819
2010-2011	1 733	1 537	1 015
2011-2012	1 578	1 713	880



Contrôler la qualité des décisions de l'Officier de la publicité foncière

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de conformité des décisions de l'Officier selon les prescriptions des lois et règlements applicables en matière de publicité foncière	96%	97,4%

Les décisions juridiques de l'Officier de la publicité foncière doivent être conformes aux prescriptions des lois et des règlements applicables en matière de publicité foncière. Un système de contrôle de la qualité *a posteriori* s'en assure. Les contrôles, au nombre de quatre par année (juin, septembre, décembre et mars de l'année financière), sont effectués selon une méthodologie établie à cette fin.

En 2011-2012, les décisions de l'Officier ont été conformes dans 97,4% des cas, ce qui dépasse la cible escomptée. Le tableau ci-dessous permet de constater le taux élevé de conformité des décisions de l'Officier au fil des années.

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE CONFORMITÉ DES DÉCISIONS DE L'OFFICIER
2009-2010	96,8%
2010-2011	96,8%
2011-2012	97,4%

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux moyen de corrections d'erreurs matérielles	Inférieur à 1,5%	1%

Lorsque l'Officier constate une *erreur matérielle* dans un registre, dans l'état certifié d'une inscription ou dans une mention faite en marge d'un document, ou qu'il constate l'omission d'une inscription ou d'une mention dans un registre ou en marge d'un document, il procède à la rectification ou à l'inscription, ou inscrit la mention, de la manière prescrite par règlement. La même procédure s'applique à la demande de tout intéressé. Dans tous les cas, l'Officier indique la date, l'heure et la minute de la rectification de l'inscription ou de la mention.

Cet indicateur représente le pourcentage de corrections d'erreurs matérielles. L'Officier vise un taux de corrections inférieur à 1,5%, la cible est donc atteinte.

Traiter les réquisitions de *radiation* des droits avec la plus grande diligence

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage des réquisitions de radiation traitées dans un délai de 10 jours ou moins	80%	84,4%

Une réquisition de radiation des droits survient principalement après le paiement d'une hypothèque (quittance). Selon le Code civil du Québec, l'Officier de la publicité des droits doit, avec la plus grande diligence, inscrire cette réquisition.

En 2011-2012, 276 603 réquisitions de radiation des droits ont été traitées. De ce nombre, 233 318, soit 84,4%, ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables. La cible est atteinte.



Assurer la disponibilité du système informatique du Registre foncier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de disponibilité du système informatique du Registre foncier	95 %	99,8 %

L'indicateur mesure la disponibilité des composantes du centre de traitement utilisées pour soutenir les services du système informatique du Registre foncier (SIRF).

Les services inclus dans l'indicateur sont :

- le service de consultation à distance;
- le service de présentation d'une inscription à distance;
- le service de traitement des inscriptions au Centre opérationnel (CO);
- le service de la boîte postale du SIRF.

Notons que le taux de disponibilité est affecté par chaque minute de panne qui perturbe l'un ou l'autre de ces services.

La cible est atteinte.

Tenir et mettre à jour le Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage d'actualisation des droits et contraintes enregistrés au RDE	98 %	99,2 %

Plusieurs ministères et organismes accordent des droits sur le territoire public ou y établissent des territoires aux fins de protection, de conservation ou d'exploitation des ressources. Ce registre permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information foncière officielle, complète et à jour, relative aux droits acquis ou concédés par l'État.

En vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, la responsabilité à l'égard de ce registre est partagée entre l'arpenteur général du Québec et les ministères et organismes. D'une part, l'arpenteur général du Québec a la responsabilité de constituer et de tenir à jour le Registre du domaine de l'État. D'autre part, les ministères et organismes doivent inscrire les droits, restrictions d'usage et autres.

Le registre a été implanté en octobre 2005 et sa mise en œuvre a été complétée en mars 2011. Au 31 mars 2012, près de 319 774 droits et contraintes étaient enregistrés dans le RDE, dont 99,2 % ont été actualisés au cours de l'année.

Par ailleurs, Foncier Québec continue de soutenir les *émetteurs de droits et de contraintes* non encore enregistrés afin qu'ils complètent l'opération dans les meilleurs délais.



JULIE LAMBERT, CONSEILLÈRE EN SERVICE À LA CLIENTÈLE, DIRECTION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le plaisir de travailler dans un domaine que j'adore, auquel s'ajoute une ambiance de travail enviable avec la présence de collègues dynamiques et pleins d'entrain.



Faciliter la circulation de l'information foncière

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de numérisation des archives cadastrales	100 %	100 %

Comme il était prévu, la numérisation des archives cadastrales a été complétée à l'automne 2011. Les plans pour la mise à jour du cadastre sont maintenant présentés uniquement sur support informatique. Ce projet a permis de simplifier les processus de travail ainsi que d'accroître la productivité du personnel et l'autonomie de la clientèle qui peut maintenant accéder en ligne à cette information foncière.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de numérisation des documents du Greffe de l'arpenteur général	100 %	100 %

Les travaux de numérisation des documents conservés par le Greffe de l'arpenteur général du Québec se sont terminés au cours de l'exercice.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de réalisation du projet « Cadastre 100 % numérique »	100 %	100 %

Comme il était prévu, le projet « Cadastre 100 % numérique » s'est terminé au cours de l'exercice. Grâce à ce projet, la production des plans pour la mise à jour du cadastre s'effectue maintenant de façon entièrement informatisée. Ce nouveau mode de traitement accroît également l'accessibilité en ligne de l'information foncière, contribue à réduire les efforts du personnel et permet de faire face aux objectifs de réduction de l'effectif.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux d'avancement des travaux visant l'implantation d'un service en ligne de réquisition d'inscription	80 %	82,9 %

Le Service en ligne de réquisition d'inscription offre à la clientèle une interface conviviale qui permet de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du site Web Registre foncier du Québec en ligne.

Des étapes importantes du projet ont été accomplies au cours de l'année 2011-2012. Un projet pilote mettant à contribution des utilisateurs externes a eu lieu à l'automne 2011, puis l'interface Web qui permet aux professionnels d'effectuer des transactions avec le Registre foncier a été rendue accessible en janvier 2012.

L'implantation de ce projet sera terminée au cours de l'année 2012-2013.

RÉSULTATS CONCERNANT LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET QUELQUES STATISTIQUES D'ACHALANDAGE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes

2009-2010

100 %

2010-2011

100 %

2011-2012

100 %

Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins

2009-2010

100 %

2010-2011

100 %

2011-2012

100 %

Le Ministère produit une déclaration de services aux citoyens¹². En tant que secteur du Ministère, Foncier Québec se conforme à ces deux engagements.

Les résultats obtenus au cours des trois derniers exercices financiers montrent que ces deux engagements de Foncier Québec liés à la Déclaration de services aux citoyens ont été atteints.

Demandes adressées au Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec

2009-2010

107 747

2010-2011

99 342

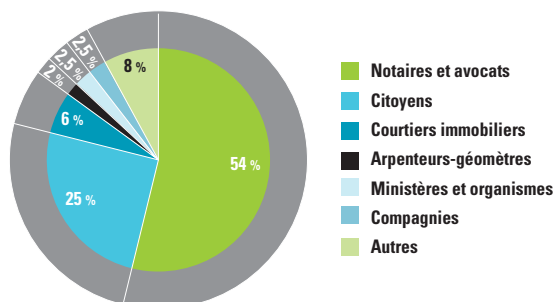
2011-2012

100 374

En 2011-2012, la très forte majorité (93 %) des demandes d'assistance ont été adressées par téléphone. Plus de 90 % des demandes concernaient le Registre foncier. Le Service d'assistance à la clientèle a par ailleurs transféré 7 % du total des demandes reçues aux unités administratives désignées pour répondre à certains types de demandes.

En 2011-2012, 54 % des demandes adressées au Service d'assistance à la clientèle ont été formulées par des notaires ou des avocats, tandis que celles faites par les citoyens ont été de l'ordre de 25 %. Soulignons que 7 % des demandes provenaient des propriétaires fonciers dont le lot était touché par la rénovation cadastrale et qui désiraient obtenir des renseignements durant la période des travaux ou lorsque ceux-ci étaient terminés.

Portrait de la clientèle qui s'est adressée au Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec





Nombre de plaintes traitées

2009-2010	2010-2011	2011-2012
54	52	41

Au cours de l'année financière 2011-2012, les unités de Foncier Québec ont traité 41 plaintes, soit 21 % de moins que l'année précédente. De ce nombre, 33 ont été formulées par des propriétaires insatisfaits du résultat des travaux de rénovation cadastrale sur leur propriété (lot). À cet égard, il importe de rappeler que certains problèmes, comme ceux liés à la délimitation des propriétés, sont mis en lumière par les travaux de la rénovation cadastrale sans toutefois être causés par ceux-ci. Les huit autres concernaient des délais de traitement, des décisions ou des processus administratifs insatisfaisants.

Demandes traitées aux archives cadastrales

2009-2010	2010-2011	2011-2012
5 908	5 311	1 669

Les demandes sont adressées par courriel ou par télécopieur, ou présentées au comptoir. Au cours de l'année financière 2011-2012, 1 669 demandes concernant les produits cadastraux et les documents disponibles aux archives cadastrales ont été comptabilisées. On note une baisse marquée des demandes, car la mise en ligne des documents qui a fait suite à la numérisation des archives cadastrales permet désormais la consultation des documents cadastraux directement à partir du Web. Il faut par ailleurs souligner que les comptoirs de service ont été fermés à l'automne 2011.

Demandes traitées au Greffe de l'arpenteur général du Québec

2009-2010	2010-2011	2011-2012
4 908	4 579	3 261

Les demandes traitées au Greffe sont des commandes de documents d'arpentage et d'autres produits connexes. Elles sont reçues en ligne ou au comptoir. On note une baisse marquée des demandes en raison de la fermeture des comptoirs de service et de la prise en charge d'une partie des appels téléphoniques par le Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec.

Demandes d'assistance au Registre du domaine de l'État (RDE)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
2 328	2 330	2 554

Le Service d'assistance à la clientèle a pour fonction de soutenir l'utilisateur dans ses recherches sur le site Web du Registre du domaine de l'État ou lors d'une commande de produits et services. Ce service peut aussi fournir gratuitement de l'information sur la date de concession d'une terre par l'émission de lettres patentes de l'État. En 2011-2012, on a noté une légère hausse des demandes d'assistance.

7

La gestion du personnel et des ressources

LE PERSONNEL

Au 31 mars 2012, Foncier Québec comptait 407 personnes à son service (personnel régulier et occasionnel). Ce nombre de personnes correspond à 383 *équivalents temps complet (ETC)* utilisés. La comparaison de l'effectif de 2010-2011 avec celui de 2011-2012 révèle une **hausse totale** de 1,2 ETC. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration des six employés de Géoboutique Québec (volet géographique) le 1^{er} juillet 2011.

En cours d'exercice, dix personnes ont quitté Foncier Québec pour prendre leur retraite.

L'embauche d'étudiants et de stagiaires fait partie des mesures prises pour assurer le renouvellement de la fonction publique québécoise et fidéliser un bassin de main-d'œuvre pouvant constituer la relève. Ainsi, à l'été 2011, Foncier Québec a accueilli 49 étudiants et stagiaires et, au 31 mars 2012, il utilisait les services de 38 étudiants et stagiaires pour du travail à temps partiel.

Le tableau suivant montre la répartition de ces employés selon la catégorie d'emploi.

Catégorie d'emploi	Nombre	Pourcentage
Personnel d'encadrement	28	7%
Professionnels	150	37%
Arpenteurs-géomètres	53	
Professionnels en administration et autres	73	
Professionnels en technologie de l'information	24	
Techniciens	199	49%
Techniciens en droit	110	
Techniciens en arts appliqués et graphiques	42	
Personnel technique	47	
Personnel de bureau	30	7%

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET (ETC)

Année financière	Volet foncier	Volet géographique (Géoboutique Québec)	Total
2010-2011	381,8	s. o.	—
2011-2012	378,7	4,3	383

LE PERSONNEL DE FONCIER QUÉBEC EN RÉGION

En plus du siège social situé à Québec, Foncier Québec compte huit centres d'opérations répartis sur le territoire québécois. Ils se trouvent à Alma, Amos, Gaspé, Montréal, Québec, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières. Le personnel qui y travaille, soit 140 employés (34,4%), est affecté à la tenue du Registre foncier du Québec.

DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

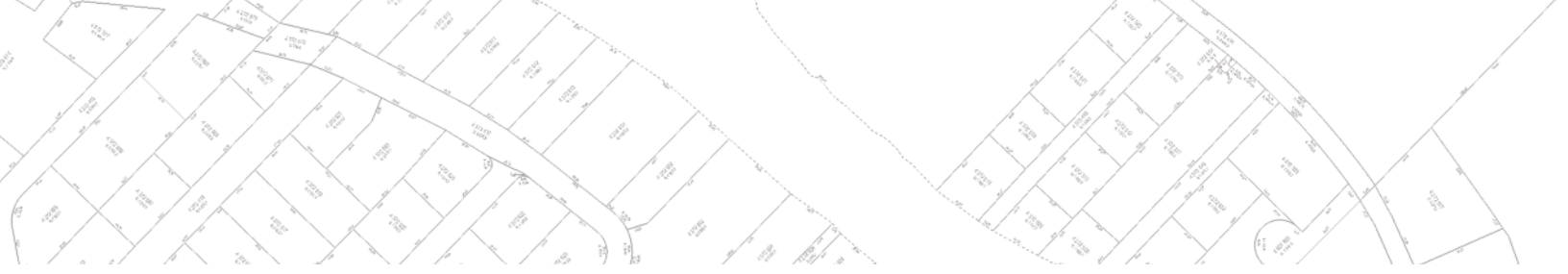
En 2011-2012, Foncier Québec s'est assuré du développement de ses ressources humaines afin de maintenir et d'améliorer sa prestation de services aux citoyens. Au cours de l'année, 195 724\$ ont été investis pour de la formation. Conformément aux orientations gouvernementales concernant la rationalisation des dépenses de formation et de développement, cela représente, par rapport à l'année précédente, une diminution de près de 9%.

FORMATION

Année financière	Volet foncier	Volet géographique (Géoboutique Québec)	Total
2010-2011	203 974\$	s. o.	—
2011-2012	184 865\$	10 859\$	195 724\$

GESTION DU CHANGEMENT

Dans le but d'entretenir une compréhension commune de l'organisation actuelle et à venir de Foncier Québec, le secteur a poursuivi les rencontres du groupe de réflexion sur la mise en œuvre des changements. Ce groupe permet d'être au fait des préoccupations des employés et représente une source privilégiée d'information pour les membres de la direction. Cette année, le groupe a tenu deux rencontres, ce qui a permis d'améliorer la compréhension du rôle des directions ainsi que d'établir une compréhension commune des nombreux projets en cours et des changements organisationnels qui en découleront.



LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Foncier Québec ne dispose pas de crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec, comme c'est généralement le cas pour les ministères et les organismes gouvernementaux. Son financement est encadré par le Fonds d'information sur le territoire institué le 1^{er} juillet 2011, qui regroupe les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique. Foncier Québec autofinance entièrement ses activités à partir d'un tarif imposé sur les produits et les services.

Pour l'exercice 2011-2012, les revenus du volet foncier du Fonds d'information sur le territoire ont été comparables à ceux de l'exercice précédent; ils se sont élevés à 133,2 millions de dollars.

Les dépenses de ce volet ont augmenté de 4,3 millions de dollars, soit une hausse de 4,7% comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à une croissance des dépenses d'amortissement et de récurrence en informatique liée à la livraison de projets de développement d'importance. Le volet géographique a quant à lui entraîné des dépenses de 6,6 millions de dollars, soit l'équivalent des revenus qu'il a générés.

L'excédent du volet foncier de 37,2 millions de dollars de l'exercice 2011-2012 est, entre autres, attribuable à la perception immédiate des revenus associés aux coûts de la rénovation cadastrale, coûts qui sont reportés en étant capitalisés et amortis sur une période de 40 ans. Le reste s'explique par le maintien de la bonne performance du marché immobilier.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2011-2012, Foncier Québec a investi près de 9,8 millions de dollars dans les technologies de l'information afin de soutenir l'efficacité de ses activités de mission et la qualité de sa prestation de services.

Pour parfaire et enrichir son offre de services, Foncier Québec a poursuivi d'importants projets, dont le Service en ligne de réquisition d'inscription, et a terminé le projet « Cadastre 100% numérique » au cours de l'année. Rappelons que ces investissements contribuent à assurer la stabilité de la prestation de services dans un contexte de diminution de personnel.

L'année 2011-2012 a également été teintée par les préparations entourant la fin de deux contrats majeurs. En effet, le contexte historique de Foncier Québec fait en sorte que les services en technologies de l'information sont livrés par deux équipes distinctes ayant des façons de faire et des mécanismes de gestion différents. Ces deux contrats se terminent à l'automne 2012.

Par conséquent, afin d'harmoniser ses façons de faire et avec le souci de préserver les connaissances à l'interne, Foncier Québec a poursuivi et terminé en mars 2012 les travaux du projet Nouveau mode de livraison des services en technologies de l'information. Ce dernier a permis de consolider les aspects touchant les mécanismes de gestion des projets et la gestion transparente et collective. Cela permettra de maintenir la gestion optimale des investissements en technologies de l'information et un alignement stratégique sur les objectifs d'affaires.

RÉSULTATS FINANCIERS

	2009-2010 (volet foncier)	2010-2011 (volet foncier)	2011-2012		Total
			(volet foncier)	(volet géographique)	
Revenus	133,2 M\$	133,1 M\$	133,2 M\$	6,7 M\$	139,9 M\$
Dépenses	90,7 M\$	91,7 M\$	96,0 M\$	6,6 M\$	102,6 M\$
Excédent	42,6 M\$	41,4 M\$	37,2 M\$	0,1 M\$	37,3 M\$

Enfin, conformément à la Politique de financement des services publics, Foncier Québec a poursuivi ses démarches pour calculer le coût de revient interne de ses services publics. Des travaux de conception et d'élaboration d'une stratégie tarifaire ont été entrepris.

8 // La gouvernance



Foncier Québec a le souci de soutenir la performance de son organisation et de répondre à des critères d'efficacité, d'intégrité et de responsabilité. Des outils de bonne gouvernance favorisent la saine gestion de ses activités.

Ainsi, Foncier Québec:

- a poursuivi les travaux pour définir sa vision stratégique et ses priorités d'action pour les prochaines années;
 - a poursuivi les travaux sur la Politique de financement des services publics et l'élaboration d'une stratégie tarifaire;
 - a assuré un suivi semestriel de son Plan de gestion des risques stratégiques et du Programme de réforme du cadastre québécois;
 - a appliqué un processus d'analyse des contrôles internes en ressources financières afin de minimiser les risques d'erreurs dans le cycle de production de l'information financière;
 - a effectué des activités de veille stratégique et économique;
 - a assuré le suivi et le contrôle optimal du déroulement de ses projets du plan d'affaires à l'aide d'un tableau de bord;
- a organisé, pour ses gestionnaires, des sessions de formation du programme GP-300: Gestionnaire de projets. Les objectifs de ce programme sont l'élaboration d'une vision stratégique, l'acquisition des habiletés permettant d'entretenir des relations avec les partenaires associés à la réalisation d'un projet de même que le développement d'un leadership inspirant qui permet de fournir les conditions nécessaires à une mobilisation optimale des employés;
 - a pris en considération les principes de développement durable et des technologies vertes (éco-TIC) lors de l'achat d'équipements informatiques;
 - a appliqué la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.



**JOSÉE VERMETTE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION,
SERVICE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Ma passion pour le domaine des ressources humaines me motive beaucoup dans mon travail. Cela me permet d'aider le personnel de Foncier Québec et de lui donner un service à la clientèle au maximum de mes capacités.

9

// Le programme de réforme du cadastre québécois

Le cadastre, composante intrinsèque du système québécois de publicité foncière, nécessitait une réforme majeure visant à obtenir une représentation fidèle, complète, à jour et informatisée des propriétés foncières. Confectionné à partir de la fin du XIX^e siècle, le cadastre comptait plus de 50 % de propriétés décrites de façon incomplète ou inexacte sur les documents cadastraux ou n'étant pas désignées de façon distincte. Ces lacunes affectaient la fiabilité du système de publicité foncière.

En 1992, le Conseil des ministres a autorisé la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois (ci-après le Programme) sur la base d'un autofinancement complet. La principale source de revenus de ce programme est un tarif spécial imposé au moment de l'enregistrement d'une transaction immobilière.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- constituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire couvrant les activités relatives à la rénovation cadastrale;
- assurer la mise à jour régulière du cadastre;
- assurer la polyvalence du cadastre.

Une fois la rénovation cadastrale terminée, le *Plan du cadastre du Québec* représentera fidèlement l'ensemble du morcellement foncier.

AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME

Le coût global du Programme demeure inchangé. Cette stabilité est due à la contingence dont tiennent compte les prévisions à long terme. La prise en compte de cette contingence a été introduite dans le budget global à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en juin 2006¹³ et reconduite à la suite de son suivi en 2010. Cela permet d'absorber les légères hausses constatées lors de la révision des prévisions de coûts pour la rénovation cadastrale (755,8 millions de dollars, soit une hausse de 7,4 millions) et pour la mise à jour du cadastre (296,0 millions de dollars, soit une hausse de 5,2 millions).

Sur le plan des revenus, dans le discours sur le budget 2012-2013, le ministre des Finances a annoncé le transfert au Fonds des générations de 300 millions de dollars du surplus accumulé dans le Fonds d'information sur le territoire. Ce transfert implique des modifications à la planification budgétaire du Programme, mais n'affectera pas la fin prévue de la réforme.

RÉNOVATION CADASTRALE

Les travaux de rénovation cadastrale portent sur l'ensemble du territoire cadastré et il est prévu qu'au terme du Programme de réforme du cadastre québécois, un peu plus de 3,8 millions de lots auront été rénovés. Foncier Québec fait appel aux arpenteurs-géomètres du secteur privé pour réaliser ces travaux d'envergure, leur attribuant des contrats par appels d'offres publics. La firme d'arpenteur-géomètre mandataire effectue l'analyse foncière en fonction des titres de propriété, de l'occupation physique des lieux et du cadastre antérieur et produit le plan cadastral de rénovation. Foncier Québec, quant à lui, valide le plan cadastral de rénovation soumis à l'égard de sa conformité aux instructions d'exécution du mandat de rénovation cadastrale. Depuis le début du Programme, la rénovation cadastrale de 71,2 % des lots à rénover a été effectuée. En 2011-2012, ces lots couvraient notamment 93 % du territoire urbanisé.

Par ailleurs, depuis 2001-2002, Foncier Québec fixe lui-même le prix pour la majorité des contrats de rénovation. Cette mesure assure un contrôle des coûts dans un contexte de concurrence limitée.

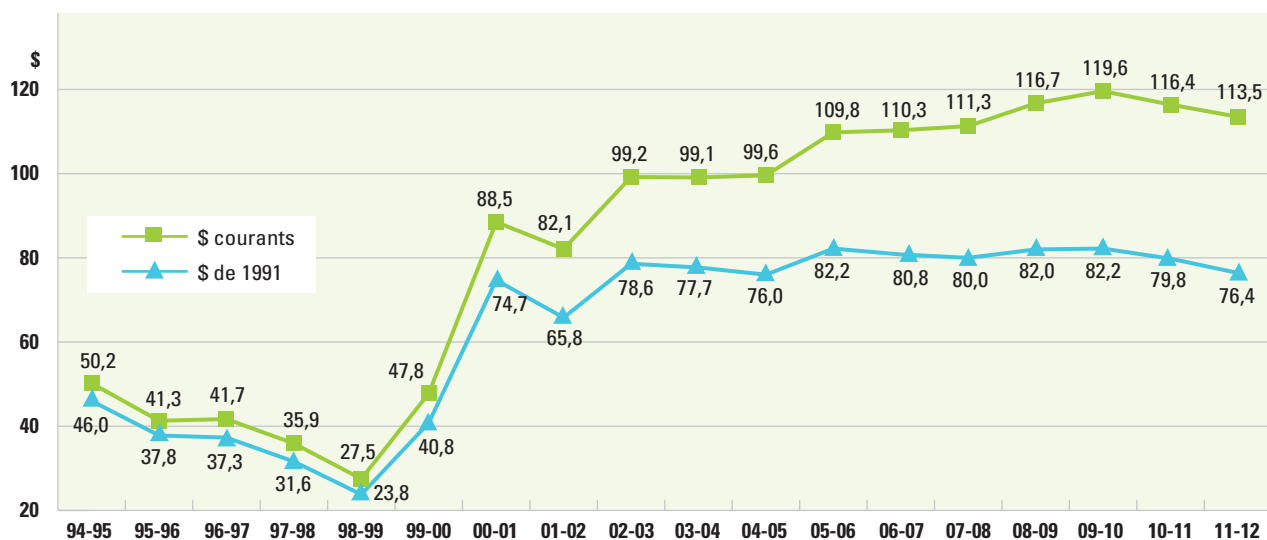
Ainsi, depuis 2002-2003, le coût moyen d'un « équivalent lot urbain¹⁴ », en dollars constants (\$ de 1991), est relativement stable, ce qui signifie, en dollars courants, une hausse du coût moyen équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces résultats confirment que Foncier Québec maîtrise les coûts associés aux contrats de rénovation cadastrale. L'évolution des coûts est directement liée aux forces du marché tant du côté de la demande que de l'offre. Pour déterminer le coût des contrats de rénovation cadastrale, Foncier Québec s'appuie sur une analyse fine du contexte du marché de l'arpentage.

13. « Réforme cadastrale : vérification menée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du Secrétariat du Conseil du trésor », *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006*, tome I, chapitre 4.

14. Un équivalent lot urbain est une mesure selon le type de morcellement. On le détermine en attribuant une pondération à chaque type de lot rénové en fonction de sa nature et de la complexité des travaux pour le rénover, sur la base d'un lot de type urbain.



ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN D'UN « ÉQUIVALENT LOT URBAIN »



Afin de mesurer la qualité de la rénovation cadastrale, Foncier Québec a, au cours des années, colligé divers renseignements sur les lots déposés susceptibles d'entraîner une correction au cadastre. À la lumière de ces informations, Foncier Québec évalue que 3% de 97% des lots rénovés au cours du Programme nécessiteront une correction. Pour les 3% de lots rénovés restants, il devra accorder une attention particulière aux travaux pouvant nécessiter une révision en profondeur afin d'en assurer la qualité. De fait, présentement, les mandats dont la qualité est jugée inacceptable nécessitent que plus de 10% des lots soient corrigés.

MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente. En effet, elle s'effectuait avant le début du Programme, elle continue pendant la rénovation cadastrale et se poursuivra après l'achèvement de celle-ci. En 2011-2012, le nombre d'opérations cadastrales officialisées s'est élevé à 15 796, dont 11 376 (72%) en territoire rénové. Foncier Québec a également traité 1 713 demandes relatives à l'intégrité du cadastre.



PIERRE BRUNET, DIRECTEUR DU CENTRE D'OPÉRATIONS DE SAINT-JÉRÔME

Une belle source de motivation, c'est lorsque, comme moi, on a la chance d'être le « coach » d'une équipe formidable. Peu importe les défis qui se présentent, amenant avec eux leur lot de changements, de bouleversements, de nouvelles notions à appliquer, de modifications techniques à apprivoiser, quelle satisfaction de se savoir entouré de gens dévoués et compétents qui sont en plus de compagnie agréable ! J'en profite pour leur tirer mon chapeau !

// Annexe I: Glossaire



Acte au long

Document par lequel on peut inscrire un droit dans le Registre foncier du Québec afin de le rendre opposable aux tiers (ex. : vente, hypothèque, servitude, bail immobilier, etc.).

Arpentage

Branche de la topographie qui s'occupe de la détermination des superficies et des mesures des parcelles de terrain. L'arpentage implique la pose de repères au sol ainsi que la préparation d'un carnet d'arpentage et d'un plan pour décrire les opérations effectuées sur le terrain et illustrer la position des limites.

Bureau de la publicité des droits

Bureau établi conformément à la Loi sur la division territoriale (dans 73 circonscriptions foncières) où sont conservés, aux fins de consultation, certains documents relatifs à des droits immobiliers.

Cadastre

Registre public composé de plusieurs plans et documents. Chaque propriété foncière y est désignée par un numéro auquel s'ajoutent ses mesures, sa superficie et sa position par rapport aux propriétés avoisinantes.

Le cadastre du Québec est le fruit de la réforme cadastrale. Celle-ci permettra, à terme, de représenter toutes les propriétés du Québec sur un plan d'ensemble à jour.

Contrainte

Acte qui a pour but d'obliger quelqu'un à faire quelque chose.

Droit de propriété ou droit foncier

Droit portant sur un terrain ou une ressource naturelle. Ce droit peut être détenu par une personne physique ou morale.

Émetteur de droits et de contraintes

Au sens du Registre du domaine de l'État, ce sont les ministères, organismes ou délégataires habilités en vertu de divers règlements, lois ou délégations à accorder des droits ou à établir des contraintes sur les terres du domaine de l'État ou sur une terre privée et à procéder à des transferts d'autorité de terres du domaine de l'État.

Équivalent temps complet (ETC)

Unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement.

Erreur matérielle

Inexactitude qui s'est glissée lors de l'inscription dans un registre ou lors de la préparation d'un état certifié d'inscription. Il peut aussi s'agir de l'omission d'une inscription ou d'une mention dans un registre. L'inexactitude ou l'omission peut également porter sur une inscription ou une mention faite en marge d'un document lorsque cette erreur a été commise avant l'informatisation.

Foncier

Qui est relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition, par exemple: impôt foncier, taxe foncière, capital foncier.

Géobase

Assise de localisation géographique commune à un groupe d'utilisateurs.

Géolocalisation

Ensemble des techniques permettant de situer un objet à l'aide de ses coordonnées géographiques.

Immeuble

Bien ne pouvant être déplacé ou que la loi considère comme tel.



Information foncière

Information liée au domaine foncier relatif à un bien immeuble, à un fonds de terre. Par exemple : un terrain, un bâtiment.

Infrastructure de l'information foncière

Ensemble de moyens, d'équipements et de systèmes qui sert de base à la publicité foncière, tels le cadastre et le Registre foncier.

Intégrité du cadastre

Se définit par la capacité du cadastre à représenter adéquatement les lots en fonction de sa nature, qui est graphique, et de sa raison d'être, qui est de soutenir la publicité des droits s'y rapportant. En ce sens, la rénovation cadastrale contribue à améliorer l'intégrité du cadastre.

Lot

Entité territoriale représentée lors d'une opération d'arpentage et inscrite à un cadastre au moyen d'un numéro permettant de la désigner distinctement aux fins d'enregistrement des droits réels ou de gestion territoriale.

Morcellement foncier

Découpage du territoire ou d'un terrain en plusieurs parties.

Officier de la publicité foncière

Officier public nommé conjointement par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministre de la Justice. Il exerce ses fonctions administratives sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ses fonctions juridiques d'officier public sous l'autorité du ministre de la Justice.

Opération cadastrale

Activité accomplie par un arpenteur-géomètre qui permet de morceler, de regrouper, de corriger ou d'annuler un lot au cadastre.

Opposable aux tiers

Se dit de l'inscription d'une transaction dans le Registre foncier qui rend publics les droits du propriétaire (vente, hypothèque, servitude, etc.) sur une propriété. Par la suite, nul ne peut prétendre ignorer l'existence des droits acquis au moment de la transaction : ils sont opposables.

Phénomène de l'attrition

Réduction progressive des effectifs d'une entreprise en raison des départs volontaires et des décès des employés.

Plan du cadastre du Québec

Registre public informatisé qui permet d'accéder à une image complète et fidèle du morcellement cadastral de la province. Il est mis à jour quotidiennement et peut être consulté sur le site Infolot.

Plan cadastral

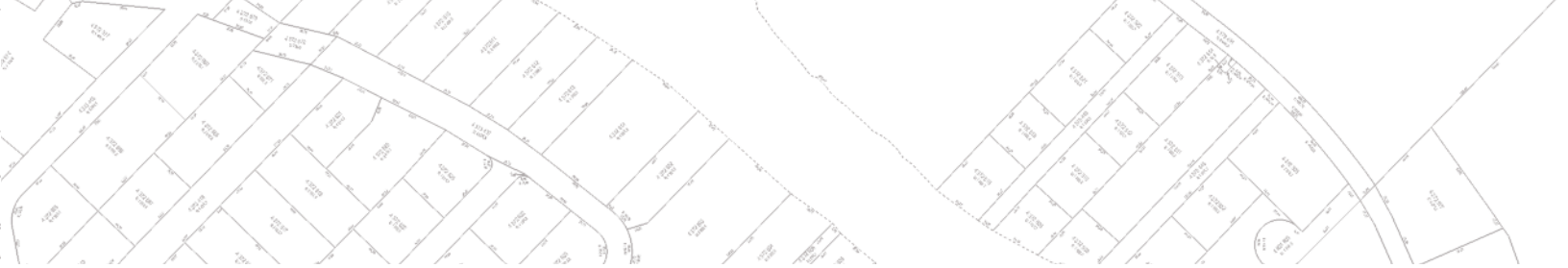
Plan illustrant tout nouveau morcellement de lot qui résulte d'une opération cadastrale. Il représente les limites sur lesquelles les droits immobiliers s'exercent et sert de base à la publicité de ces droits. Le plan cadastral, qui fait partie du Registre foncier (art. 3027 du Code civil du Québec), pourvoit à l'immatriculation des immeubles en les situant en position relative et en indiquant notamment leurs limites, leurs mesures et leur contenance (art. 3026 C.c.Q.).

Propriété foncière

Façon courante de désigner un bien immeuble, un fonds de terre (un terrain).

Publicité foncière

Moyen de rendre publics des droits réels immobiliers à la suite d'une inscription au Registre foncier.



Programme de réforme du cadastre québécois (ou réforme cadastrale)

Ensemble des travaux entrepris par le Ministère afin de représenter de façon complète et fidèle le morcellement foncier ainsi que d'assurer la mise à jour régulière et la polyvalence du cadastre.

Radiation

Action qui consiste à supprimer l'inscription d'un droit publié dans le Registre foncier, par exemple une hypothèque.

Registre foncier

Registre qui rend publics les droits que détient une personne, physique ou morale, sur un immeuble, un terrain (vente, hypothèque, servitude, etc.). L'inscription des droits dans le Registre foncier assure leur protection et les rend opposables.

Rénovation cadastrale

Volet du Programme qui a pour but de constituer une représentation complète et fidèle du morcellement foncier avec des données fiables et standardisées ainsi que d'attribuer à chaque lot un nouveau numéro distinct. La rénovation cadastrale se définit comme l'opération permettant au ministre responsable du cadastre de préparer le plan d'un territoire lorsqu'il est d'avis que le morcellement de ce territoire ou que les modifications faites à ce morcellement l'exigent (art. 10, Loi favorisant la réforme du cadastre québécois).

Réquisition d'inscription

Terme général adopté lors de la réforme du Code civil en 1994. La réquisition d'inscription peut se présenter sous la forme d'un acte au long, d'une radiation ou d'un avis d'adresse.

Tenure

Information permettant de déterminer si un territoire est privé ou public. Pour le territoire public, la tenure est indiquée par le ministère ou l'organisme qui a autorité sur lui.

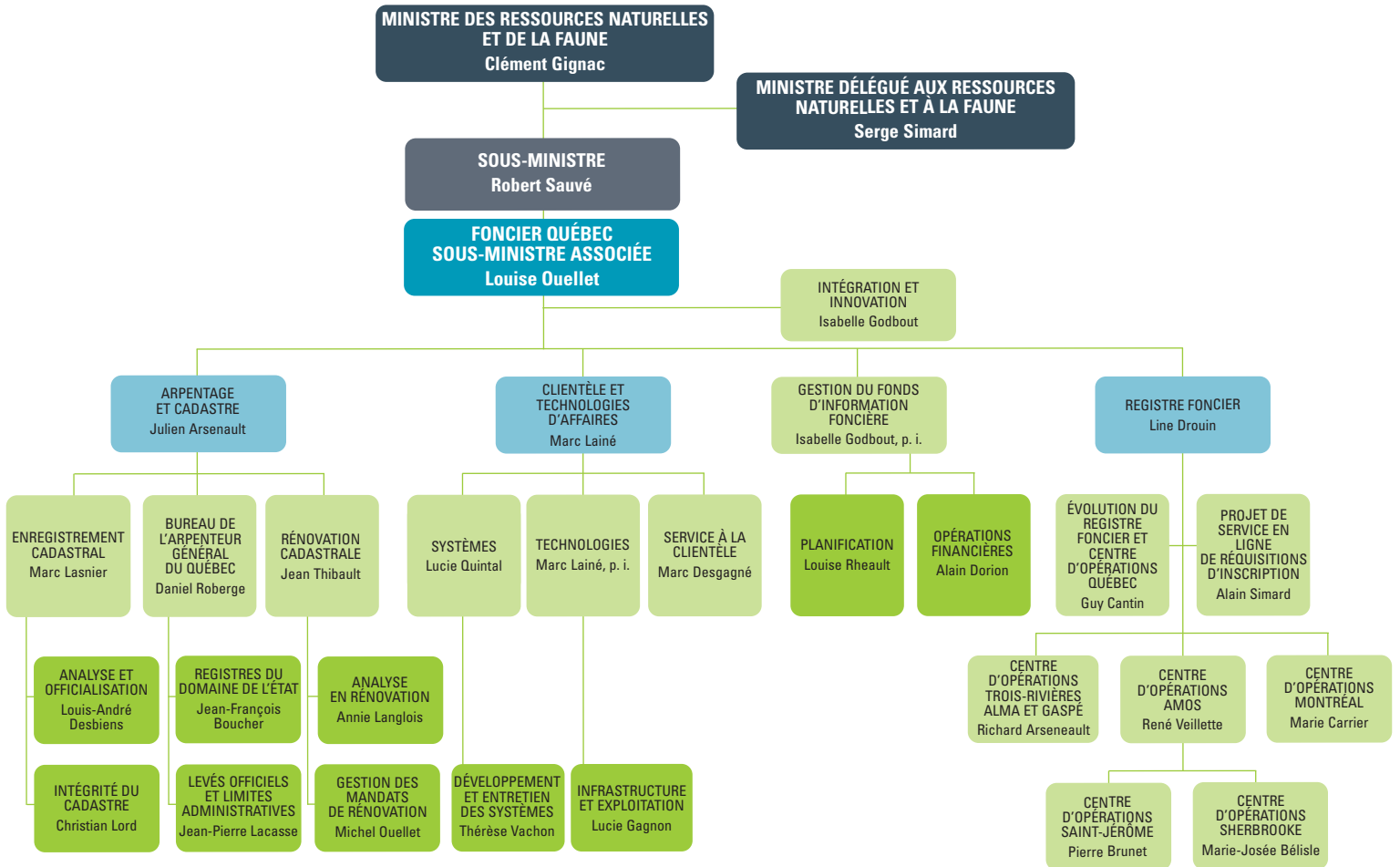
Territoire privé

Portion du territoire du Québec concédée par l'État à des personnes physiques ou morales.

Territoire public

Portion du territoire québécois gérée par le gouvernement.

// Annexe II: Organigramme





MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES

Services à la clientèle

880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone: 418 627-8600
Ligne sans frais: 1 866 248-6936
Télécopieur: 418 644-6513
Courriel: services.clientele@mrn.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi:
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi: de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

FONCIER QUÉBEC

Foncier: mrn.gouv.qc.ca/foncier

Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec

Téléphone: 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
Ligne sans frais: 1 866 226-0977 (au Québec,
en Ontario et au Nouveau-Brunswick)
Télécopieur: 418 528-8721
Courriel: assistance.clientele@mrnf.foncierquebec.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi: de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Propriétaires touchés par la réforme du cadastre québécois

Téléphone: 418 627-8600 (région de la Capitale-Nationale)
Ligne sans frais: 1 888 733-3720 (ailleurs au Québec)

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 8 h 30 à 16 h 30
Mercredi: de 10 h à 16 h 30

Les produits et services en ligne

Infolot: infolot.mrnf.gouv.qc.ca

Produits cadastraux: cadastre.mrnf.gouv.qc.ca/produits-services

Registre foncier du Québec en ligne: www.registrefoncier.gouv.qc.ca

Géoboutique Québec: geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca

Ressources
naturelles

Québec 